RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral n°2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024 est prescrite pendant 33 jours consécutifs du lundi 28 octobre 2024 à 9 heures au vendredi 29 novembre 2024 à 17 heures, une enquête publique relative à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) présentée la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France (dit CARIDF), sise 19 rue d'Anjou – 75008 PARIS, en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.

Le périmètre de l'enquête comprend :

- Dans le département de la Seine-et-Marne (77) :
Andrezel, Argentières, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bannost-Villegagnon, Beauchery-Saint-Martin, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Bezalles, Blandy-les-Tours, Boisdon, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Bombon, Bréau, Brie-Comte-Robert, Cesson , Cessoy-en-Montois, Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Champagne-sur-Seine, Champdeuil, Champeaux, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, La Chapelle-Rablais, La Chapelle Saint-Sulpice, Les Chapelles-Bourbon, Chartrettes, Chateaubleau, Le Châtelet-en-Brie, Chatillon-la-Borde, Châtres, Chaumes-en-Brie, Chenoise-Cucharmoy, Chevry-Cossigny, Clos-Fontaine, Combs-la-Ville, Coubert, Courchamp, Courpalay, Courquetaine, Courtomer, Coutencon, Crèvecoeur-en-Brie, Crisenoy, La croix-en-Brie, Donnemarie-Dontilly, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Favières, Féricy, Férolles-Atilly, Fontaine-le-Port, Fontains, Fontenailles, Fontenay-Trésigny, Forges, Fouju, Gastins, La Grande-Paroisse, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, Gurcy-le-Chatel, Hautefeuille, Héricy, La Houssaye-en-Brie, Jossigny, Jouy-le-Châtel, Laval-en-Brie, Léchelle, Lésigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Livry-sur-Seine, Lizines, Longueville, Louan-Villegruis-Fontaine, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Machault, Maincy, Maison-Rouge, Marles-en-Brie, Le Mée-sur-Seine, Meigneux, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Mons-en-Montois, Montereau-Fault-Yonne, Montereau-sur-le-Jard, Montigny-Lencoup, Mormant, Mortcerf, Mortery, Nandy, Nangis, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Pécy, Pézarches, Le Plessis-Feu-Aussoux, Poigny, Pontault-Combault, Pontcarré, Presles-en-Brie, Provins, Quiers, Rampillon, Réau, Roissy-en-Brie, Rouilly, Rozay-en-Brie, Rubelles, Rupereux, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Laxis, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Mery, Saint-Ouen-en-Brie, Salins, Samoreau, Savigny-le-Temple, Savins, Seine-Port, Serris, Servon, Sivry-Courtry, Sognolles-en-Montois, Soignolles-en-Brie, Soisy-Bouy, Solers, Sourdun, Touquin, Tournan-en-Brie, Valence-en-Brie, Vanvillé, Vaudoy-en-Brie, Vaux-le-Penil, Verneuil-l'Etang, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Vert-Saint-Denis, Vieux-Champagne, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Villeneuve-Saint-Denis, Voinsles, Voisenon, Voulton, Vulaines-les-Provins, Vulaines-sur-Seine et Yèbles.

- Dans le département de l'Essonne (91) :
Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-Sous-Sénart, Etiolles, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Tigery et Varennes-Jarcy .

- Dans le département du Val-de-Marne (94) :
Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

Monsieur TRICOIRE Daniel ingénieur EDF à la retraire et Monsieur BAUVE Jean-Charles, architecte à la retraite sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par décision n° E24000059/77 du 07 août 2024 du tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en version papier en mairies de Boussy-Saint-Antoine (91), Brie-Comte-Robert (77), Fontenay-Tresigny (77), Jouy-le-Chatel (77), Mandres-les-Roses (94), Melun (77), Nangis (77) et Provins (77), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- en version numérique en mairie de Brie-Comte-Robert, sur un poste informatique dédié, ainsi que dans les communes limitrophes.
- sur les sites internet des services de l'État :

- en Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- en Essonne, à l'adresse suivante : https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/autres autorisations/OUGC-NAPPE DE CHAMPIGNY
- dans le Val-de-Marne, à l'adresse suivante : https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies de Boussy-Saint-Antoine, Brie-Comte-Robert, Fontenay-Tresigny, Jouy-le-Chatel, Mandres-les-Roses, Melun, Nangis et Provins aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
  - à la mairie de Brie-Comte-Robert à partir d'un poste informatique dédié,
  - sur les sites Internet précités
- par courrier électronique à l'adresse suivante : nappechampigny-ougc@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Brie-Comte-Robert).
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, aux lieux, dates et heures suivants :

Mairie de BRIE-COMTE-ROBERT (2 rue de Verdun – 77170) : le lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de NANGIS (Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 77370) : le mardi 12 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie de MELUN (16 Rue Paul Doumer – 77000) : le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de MANDRES-LES-ROSES (4 rue du Général-Leclerc – 94520) : le vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie de PROVINS (5 Place du Maréchal Leclerc – 77160) : le mardi 5 novembre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de JOUY-LE -CHATEL (9 Place de l'Église – 77970) : le mercredi 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de BOUSSY-SAINT-ANTOINE (5 Place des Droits de l'Homme – 91800) : le jeudi 7 novembre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de FONTENAY-TRESIGNY (26 avenue du Général de Gaulle – 77610) : le vendredi 29 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la CARIDF (enquete.publique.aupchampigny@idf.chambagri.fr – 01 64 79 30 00).
Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur les sites internet précités. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne- DCSE-BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfectures et sur les sites Internet des services de l'État précités et dans les mairies précitées. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale par voie d'arrêté inter-préfectoral.